

ANNEXE AU
JOURNAL OFFICIEL
DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LOIS ET DÉCRETS

DIRECTION DE L'INFORMATION
LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.journal-officiel.gouv.fr



Standard 01.40.58.75.00
Annonces 01.40.58.77.56
Accueil commercial . . 01.40.15.70.10

Associations

Fondations d'entreprise

**Associations syndicales
de propriétaires**

Fonds de dotation

Annonce n° 655 - page 42

38 - Isère

ASSOCIATIONS

Créations

Déclaration à la sous-préfecture de La Tour-du-Pin.

GÉNÉRATION RIPEURS.

Objet : cette Association a pour objet : de mettre en avant l'image des éboueurs dit (Ripeur-Equipier de collecte) ; elle a également pour but de faire une fois par an une action caritative en faveur des personnes âgées souffrant d'exclusion, de pauvreté, de solitude et de maladies graves ; L'association sera représentée dans chaque pays qui souhaitent créer une section avec la mise en place des responsables bénévoles de sections, ex : Québec, Suisse, Belgique etc ; etc ; pour réaliser son objet, les moyens d'actions de l'Association sont notamment : par le biais des médias, des radios, des presses locales et régionales ou des réseaux sociaux afin de permettre de pouvoir échanger entre des collègues éboueurs ou avec la population ; des publicités, des clips vidéo pourront avoir lieu avec des ventes d'objets dérivés, ex : tee-shirts, sweat-shirts, porte-clés ; l'Association pourra participer à des événements dans les centres commerciaux, concerts ou sportifs afin de permettre de faire connaître la profession et de vendre ses objets ; l'Association pourra partir à la rencontre des éboueurs de France et des autres pays si les directions des dépôts acceptent ; Les entreprises de collecte des déchets peuvent soutenir l'association par des dons ; l'association Génération Ripeurs choisi d'être Apolitique !

Siège social : appt 03, 48, avenue Perriollat, 38630 Avenières Veyrins-Thuellin .

Site internet : <https://www.facebook.com/g.ripeurs> <https://>

Date de la déclaration : 24 janvier 2017.